



DEMANDE DE PROPOSITIONS AVEC NÉGOCIATIONS DC-2016-JW-03, SERVICES DE
PLANIFICATION ET DE GESTION D'ÉVÉNEMENTS – EAC – ADDENDA N° 1

DDPN DC-2016-JW-03 Services de planification et de gestion d'événements – EAC

Date et heure limites :

Le 2 décembre 2016
à 14 h
(heure du Pacifique)

Date de publication : Le 25 novembre 2016 **Expéditeur :** Service d'approvisionnement de la CCT

Destinataires : Tous les fournisseurs **Courriel :** procurement@destinationcanada.com

Voici les réponses aux questions présentées en date du 18 novembre 2016 relativement à la DDPN indiquée ci-dessus.

Q1. DC compte-t-elle sélectionner un seul soumissionnaire pour tous les aspects de la DDPN, ou est-il possible que plusieurs soumissionnaires soient sélectionnés?

Réponse : DC compte attribuer un contrat à une seule entreprise pour l'ensemble du travail à accomplir, mais elle se réserve le droit d'en attribuer plusieurs.

Q2. Il est énoncé que le soumissionnaire doit avoir une présence physique au Canada ou aux États-Unis ou, sinon, être disposé à établir une telle présence à l'entrée en vigueur du contrat. DC préfère-t-elle que le soumissionnaire ait des bureaux dans les deux pays? Si non, préfère-t-elle que l'entreprise sélectionnée soit située au Canada ou plutôt aux États-Unis?

Réponse : DC n'a pas de préférence en la matière.

Q3. À l'article E.2 Exigences techniques et opérationnelles, les points 1 à 5 de la Q3 précisent que la réponse doit se limiter à une page. S'agit-il d'une page par exemple ou d'une page par étude de cas, pour un maximum de deux pages pour chacun des points? DC accepterait-elle que des réponses plus approfondies soient fournies en annexe?

Réponse : Les soumissionnaires doivent limiter leurs réponses à une page par étude de cas, résumé de projet ou exemple pour chacun des points 1 à 5 de la question 3, jusqu'à un maximum de deux pages par point. Ils ne devraient pas fournir de contenu au-delà de cette limite, car ce contenu pourrait ne pas être pris en compte au cours du processus d'évaluation de DC.

Q4. Il est entendu que DC préfère se faire indiquer les frais de gestion en pourcentage du coût total. Pouvez-vous confirmer que les tarifs demandés à l'article F.2 s'appliquent à tout service supplémentaire demandé au-delà de la portée prévue du travail?

Réponse : C'est effectivement le cas.

Q5. Il est énoncé qu'EAC a la responsabilité de retenir les services d'un fournisseur pour l'inscription en ligne à Motivation Canada et pour le site Web concerné. Pouvez-vous confirmer si EAC a également la responsabilité d'en trouver un pour les inscriptions en ligne et les sites Web des autres événements visés par cette DDP (s'il y a lieu)?

Réponse : L'entrepreneur sera chargé d'obtenir, de concevoir et de gérer une plateforme d'inscription en ligne, ce qui comprend sa coordination et son administration, pour tous les événements autres que Motivation Canada.

Q6. Veuillez confirmer si l'entrepreneur doit gérer le budget relatif aux éléments énumérés à l'article C.7.1.

Réponse : Oui, c'est le cas. L'entrepreneur est responsable de gérer le budget relatif à tous les postes figurant à l'article C.7.1 : il devra informer les représentants d'EAC en continu, suivre leurs directives et demander leur approbation des postes budgétaires.

Q7. Veuillez confirmer si l'entrepreneur devra gérer le budget relatif aux éléments énumérés à l'article C.7.3.

Réponse : Non, ce n'est pas le cas. Comme indiqué dans la DDPN, c'est la ville hôte qui assume la responsabilité du budget relatif à tous les postes figurant à l'article C.7.3. L'entrepreneur assurera un rôle de gestion et de coordination avec les fournisseurs et acheteurs de la ville hôte.

Q8. Au-delà des critères d'évaluation énoncés dans la DDPN, y a-t-il d'autres facteurs pouvant entrer en ligne de compte dans la sélection d'un entrepreneur (p. ex. : valeurs fondamentales de l'entreprise, gestion stratégique des réunions, rôle de premier plan dans l'innovation de l'industrie, etc.)?

Réponse : Les propositions seront évaluées selon les critères indiqués dans la DDPN.

Q9. Pourriez-vous énumérer les principaux indicateurs clés de rendement (ICR) qui seront utilisés pour juger de la réussite des événements spécifiés (p. ex. : respect des exigences et des budgets des programmes, nombre d'entreprises américaines étant venues faire des affaires au Canada dans les six mois suivant l'événement, etc.)?

Réponse : Les objectifs de DC et d'EAC sont précisés dans la DDPN. Pour le moment, aucune autre précision ne sera fournie à ce sujet.

Q10. Est-ce que chaque événement indiqué à l'article C.2.1 sera fondé sur un même concept et s'inscrira dans une « tournée » d'événements destinés aux clients, dont la portée variera simplement selon le nombre de participants, ou y aura-t-il un concept différent pour chacun des événements? Veuillez préciser le type d'activités que comporteront ces événements (p. ex. : réception avec conférencier, événements de jour ou de soirée, divertissements requis, etc.).

Réponse : DC compte utiliser un concept différent pour chaque événement, tout en cherchant de nouvelles stratégies pour créer une synergie entre les événements, le cas échéant. Les événements peuvent comporter toutes sortes d'éléments variables, qui dépendent des objectifs généraux et de la vision à établir avec l'équipe de projet.

Q11. Étant donné le nombre d'événements organisés au Canada et aux États-Unis ainsi que les différents segments de marché, les représentants d'EAC travaillant avec l'entrepreneur changeront-ils d'un événement à l'autre?

Réponse : Il pourrait y avoir diverses personnes-ressources au sein d'EAC, selon la région et le projet.

Q12. Est-ce qu'EAC préfère que l'entrepreneur lui affecte des équipes de projet différentes, d'un côté pour les événements basés aux États-Unis et de l'autre pour ceux basés au Canada, ou plutôt qu'une même équipe s'occupe de tous les événements?

Réponse : Il serait préférable d'assurer une continuité au sein du personnel de l'entrepreneur, par exemple en désignant un directeur de compte pour l'ensemble des projets. Toutefois, DC ne disposant que d'un budget limité, elle encourage les soumissionnaires à présenter une proposition innovatrice offrant le meilleur rapport qualité-prix.

Q13. Qui sera responsable de trouver des acheteurs potentiels et de les inviter aux différents événements?

Réponse : EAC est responsable de dresser les listes de personnes invitées aux événements.

Q14. Qui sera responsable de l'inscription des partenaires et de la gestion de leur participation?

Réponse : EAC est responsable de l'inscription des partenaires et de la gestion de leur participation.

Q15. Est-ce qu'EAC compte recourir aux mêmes partenaires tiers (entreprise de relations publiques, système d'inscription, etc.) que ceux ayant déjà été mis à contribution pour des événements similaires tels que Canada Media Marketplace?

Réponse : EAC évaluera les possibilités de synergie entre les partenaires tiers de DC et leur pertinence ou non pour les événements concernés.

Q16. Pouvez-vous envoyer la DDPN en format Word pour que les formulaires requis puissent être remplis et intégrés efficacement dans la proposition?

Réponse : Veuillez utiliser la version native de la DDPN fournie en pièce jointe.

Q17. Selon la section E – Questionnaire sur les critères souhaités, si le soumissionnaire annexe des documents pour répondre à l'une des questions, il doit inclure dans la réponse un renvoi aux documents annexés. Cela fait-il référence aux annexes que DC a intégrées dans la DDPN? Si c'est le cas, DC préfère-t-elle que l'information soit présentée uniquement dans le format du document en annexe et indiquée par un renvoi dans la réponse à la section E, ou plutôt que cette information soit fournie à la fois dans la section E et dans l'annexe en question?

Réponse : Non, cela ne fait pas référence aux annexes faisant déjà partie du document de DDPN. On demande plutôt au soumissionnaire d'indiquer dans chaque réponse le numéro de la section et de la question correspondantes pour faciliter la lecture de ces réponses.

Q18. DC peut-elle annoncer le nombre de propositions soumises dans le cadre de cet appel d'offres?

Réponse : Le nombre de propositions qui pourraient être soumises restera indéterminé jusqu'à la date limite de soumission des propositions. Cela dit, même après cette date, DC ne compte pas annoncer le nombre de propositions reçues.

Q19. Nous est-il possible de nous regrouper pour soumettre une proposition commune (en désignant un soumissionnaire principal), ou faut-il que chaque soumissionnaire s'en remette uniquement à des sous-traitants?

Réponse : DC encourage les propositions créatives offrant le meilleur rapport qualité-prix. Ainsi, les soumissionnaires peuvent effectivement opter pour une proposition commune.

Q20. L'article B.4.1 précise les sections de la DDPN à inclure dans la proposition. Puisque les sections G à I constituent uniquement des documents de référence, peut-on les exclure de la proposition?

Réponse : Oui; les sections G à I ne sont effectivement fournies qu'aux fins de référence et n'ont pas besoin d'être incluses dans les propositions.

Q21. L'article E.1 demande les mêmes renseignements que l'annexe 1 (sauf pour l'emplacement du siège social et des succursales). Faut-il seulement fournir ces renseignements dans le formulaire de l'annexe 1, ou doit-on les fournir en double?

Réponse : Veuillez remplir l'annexe 1. Les renseignements n'ont pas à être fournis en double.

Q22. L'article E.2, Q.1, demande les mêmes renseignements que l'annexe 4. Faut-il seulement fournir ces renseignements dans le formulaire de l'annexe 4, ou doit-on les fournir en double?

Réponse : La Q1 de l'article E.2 demande précisément d'utiliser l'annexe 4 pour énumérer les sous-traitants auxquels le soumissionnaire prévoit faire appel. Si le soumissionnaire n'a pas l'intention de recourir à des sous-traitants, le formulaire ne s'applique pas à lui. Les renseignements n'ont pas à être fournis en double.

Q23. Pouvez-vous préciser les critères d'évaluation qui serviront à noter le Questionnaire sur les critères souhaités?

Réponse : Veuillez consulter la section B – Critères d'évaluation et instructions. L'article E.1 est fourni à titre informatif seulement. Il sera accordé une importance égale à chacune des 11 questions de l'article E.2.

Q24. Pouvez-vous indiquer ce que DC a aimé obtenir de son précédent entrepreneur en services de gestion d'événements?

Réponse : Les objectifs de DC et d'EAC sont précisés tout au long de la DDPN. Pour le moment, aucune autre précision ne sera fournie à ce sujet.

Q25. Pourriez-vous indiquer ce que vous aimeriez vous voir offrir de plus par un nouvel entrepreneur?

Réponse : Les objectifs de DC et d'EAC sont précisés tout au long de la DDPN. Pour le moment, aucune autre précision ne sera fournie à ce sujet.

Q26. Malgré la demande de ne pas inclure de liens vers des sites Web et la précision indiquant qu'ils ne seront pas pris en considération, peut-il y avoir une exception pour du contenu vidéo sur YouTube?

Réponse : Comme le demande la DDPN, veuillez ne pas inclure d'hyperliens ou de liens vers des sites de médias sociaux, y compris YouTube, car DC ne les examinera pas systématiquement dans le cadre du processus. Toute information soumise à l'évaluation doit donc être comprise dans votre proposition écrite.

Q27. Les budgets d'événement indiqués incluent-ils l'ensemble des coûts de main-d'œuvre, des dépenses, des frais logistiques et des tarifs de gestion d'événements, y compris les frais de gestion?

Réponse : Les budgets d'événement constituent des estimations totales comprenant la main-d'œuvre, les dépenses, les frais logistiques et les frais de gestion. Ces estimations sont susceptibles de changer et fournies aux fins de référence seulement.

Q28. Les frais de gestion seront-ils calculés selon les dépenses énumérées à l'article C.7.1, moins les menues dépenses traitées à l'article F.2?

Réponse : Oui. Les frais de gestion seront calculés en fonction des dépenses énumérées à l'article C.7.1, à l'exclusion de celles énoncées à l'article F.2.